

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 février 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00008
Propriétaire(s) : 8261296 Canada Inc.
Emplacement : 1359, (1353, 1353B, 1355 et 1355B) rue Gosset
Quartier : 11 - Beacon Hill-Cyrville
Description officielle : partie du lot 22, plan enr. 23
Zonage : R2N
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. La maison existante restera sur la parcelle sud, tandis que sur la nouvelle parcelle créée au nord, il est projeté de construire une maison jumelée dont chaque moitié comprendra un logement secondaire. La demande indique que l'abri d'auto et le garage du côté nord de la maison existante seront démolis.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 22,37 mètres sur la rue Parisien sur une profondeur irrégulière de 27,44 mètres. Sa superficie sera de 646 mètres carrés. La parcelle comprendra la maison jumelée proposée dont l'adresse sera le 1353, 1353B, 1355 et 1355B, rue Gosset.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 19,96 mètres sur la rue Gosset sur une profondeur irrégulière de 43,28 mètres. Sa superficie sera de 775 mètres carrés. La parcelle comprendra la maison isolée existante dont l'adresse est le 1359, rue Gosset.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.